



Jugement appel : aggravation de peine ?

Par **yanmilen**, le **21/10/2012** à **22:58**

Bonjour,
Question technique : Est ce qu'un jugement rendu en appel peut être plus lourd qu'un jugement initial rendu par défaut (auteur n'a pas été prévenu de son procès) en correctionnel ?
J'ai bien dit appel et pas opposition.
Merci.

Par **Tisuisse**, le **22/10/2012** à **06:45**

Bonjour,
On fait opposition à une ordonnance pénale mais on ne fait pas opposition à un jugement d'un tribunal, on interjette appel.
Pour répondre à la question c'est OUI : la Cour d'Appel peut rendre un jugement plus sévère qu'en première instance mais aussi, elle peut confirmer le jugement de première instance, en diminuer les sanctions pénales voire acquitter, relaxer purement et simplement la personne qui comparaît devant elle.